



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 29 novembre 2023

INFLUENZA AVIAIRE

Passage du niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de négligeable à modéré

La France relève son niveau de risque sur l'ensemble du territoire métropolitain par arrêté du ministre en charge de l'agriculture publié le 28 novembre 2023.

Ce ré-haussement de niveau est lié à une dégradation de la situation sanitaire dans plusieurs États membres de l'Union européenne.

En France, la pression d'infection liée à la faune sauvage migratrice s'est subitement accrue avec des cas confirmés dans la Meuse, en Camargue et dans le Morbihan. Un élevage de dindes, premier foyer en élevage de la saison a été déclaré infecté par le virus de l'IAHP dans le Morbihan le 27 novembre 2023. Toutes les mesures sont prises pour gérer ce premier foyer en élevage de l'automne 2023.

Cette décision entraîne la mise en œuvre immédiate de mesures prévention et de biosécurité renforcées par les acteurs professionnels et les détenteurs particuliers de basse-cour :

- La mise à l'abri pour toutes les volailles dans les zones à risque particulier (ZRP)
- Le bâchage des véhicules transportant des palmipèdes
- Des restrictions concernant le transport et l'utilisation d'oiseaux appelants et de gibier à plumes (activités cynégétiques)
- Des restrictions concernant les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs.

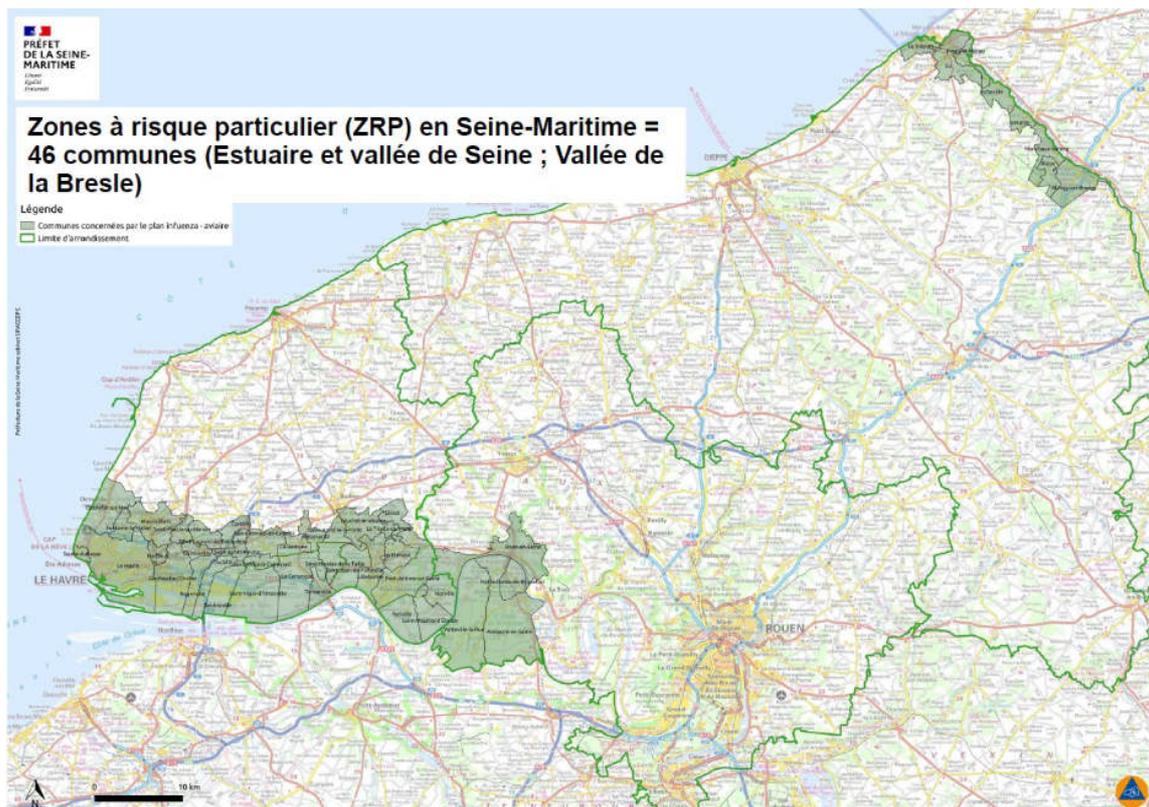
Ces mesures renforcées viennent en complément de la campagne de vaccination obligatoire lancée en France depuis le 1er octobre pour les élevages commerciaux détenant plus de 250 canards. La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

Au moindre doute, il est recommandé de contacter votre vétérinaire sanitaire. Toute mortalité anormale d'oiseaux d'élevage ou domestiques doit être transmise sans délai à la DDPP (tél : 02.32.81.82.32 / mél : ddpp@seine-maritime.gouv.fr).

Le niveau de risque pourra être relevé davantage en cas d'augmentation significative du nombre de cas détectés.

Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'Homme.

Cartographie des 46 communes de la Seine-Maritime situées en zone à risque particulier (ZRP)



Liste des 46 communes de la Seine-Maritime situées en zone à risque particulier (ZRP)

Code INSEE	Commune	Zone
76401	ARELAUNE-EN-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76101	BLANGY-SUR-BRESLE	VALLEE DE LA BRESLE
76239	EPRETOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76255	EU	VALLEE DE LA BRESLE
76270	FONTAINE-LA-MALLET	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76296	GAINNEVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76305	GONFREVILLE-L'ORCHER	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76329	GRUCHET-LE-VALASSE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE

76341	HARFLEUR	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76374	INCHEVILLE	VALLEE DE LA BRESLE
76169	LA CERLANGUE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76281	LA FRENAYE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76522	LA REMUEE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76712	LA TRINITE-DU-MONT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76351	LE HAVRE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76711	LE TREPORT	VALLEE DE LA BRESLE
76384	LILLEBONNE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76388	LINTOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76394	LONGROY	VALLEE DE LA BRESLE
76421	MELAMARE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76441	MONCHAUX-SORENG	VALLEE DE LA BRESLE
76447	MONTIVILLIERS	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76471	NORVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76473	NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76481	OCTEVILLE-SUR-MER	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76489	LOUDALLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76499	PETIVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76507	PONTS-ET-MARAIS	VALLEE DE LA BRESLE
76476	PORT-JEROME-SUR-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE

76528	RIEUX	VALLEE DE LA BRESLE
76164	RIVES-EN-SEINE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76533	ROGERVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76556	SAINT-ANTOINE-LA-FORET	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76563	SAINT-AUBIN-ROUTOT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76592	SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76596	SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76616	SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76622	SAINT-MAURICE-D'ETELAN	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76627	SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76647	SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76657	SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76658	SAINT-VINCENT-CRAMESNIL	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76552	SAINTE-ADRESSE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76660	SANDOUVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76684	TANCARVILLE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE
76727	VATTEVILLE-LA-RUE	ESTUAIRE ET VALLEE DE SEINE